



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 12 septembre 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 002-25-2022 intitulé *Règlement de perception relatif à l'entretien des barrages* ;
- Règlement n° 244-3-2022 intitulé *Règlement aux fins de décréter une augmentation de 1 175 000 \$ du fonds de roulement*.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 13 septembre 2022.

Marie-Josée Charron, greffière